

REPUBLIQUE TUNISIENNE

COMMUNE Faiedh-Bannour

1/25

# ETUDE ET SUIVI DU PROJET DE REABILITATION DES VOIRIES DE LA COMMUNE DE FAIEDH BANOUR

Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PGES Approuvé	Publication Autorisée
	



Eco SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

Rapport Plan de Gestion Environnementale et Sociale du  
projet de réhabilitation des voiries de la commune de  
Faiedh Banour

Objet Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Version **Finale**

Elaboré par Imen JEBELI, Expert Environnement

Approuvé par Imen JEBELI, Expert Environnement

*Novembre 2022*



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## Table des matières

0.0	Résumé non technique.....	6
1.0	Introduction.....	7
2.0	Description du projet.....	7
2.1.	Cadre du projet.....	7
2.2	Objectif du projet .....	7
2.3	Consistance du projet.....	7
2.4	Localisation géographique de la zone du projet .....	8
3.0	Description des composantes du projet .....	9
4.0	Description de l'état initial du site et de son environnement.....	11
4.1	Cadre physique.....	11
4.1.1	Relief.....	11
4.1.2	Hydrographie.....	12
4.1.3	Géologie et Géomorphologie .....	13
4.1.4	Pédologie.....	15
4.1.5	Climat.....	16
4.1.6	Réseau des voiries .....	18
4.1.7	Diagnostic des voiries .....	19
5.0	Cadre législatif, institutionnel et réglementaire .....	19
6.0	Impacts environnementaux et sociaux et mesures de mitigation préconisées.....	24
6.1	Acquisition des terres.....	24
6.2	Phase travaux .....	24
6.2.1.	Impacts positifs.....	24
6.2.2.	Impacts négatifs .....	25
6.3	Phase exploitation .....	31
6.3.1.	Impacts positifs.....	31
6.3.2.	Impacts négatifs .....	31
7.0	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	33
8.0	Programme de Suivi environnemental.....	49



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## Liste des figures

Figure 2 : Carte topographique de la zone d'étude.....	12
Figure 3 : Carte hydrographique de la zone d'étude.....	13
Figure 4 : Carte géologique de la zone d'étude.....	14
Figure 5 : Carte pédologique de la zone d'étude.....	15
Figure 6 : Carte bioclimatique de la zone d'étude.....	16



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Pluviométrie saisonnière moyenne enregistrée en mm dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.....	17
Tableau 2 : Moyenne des températures minimales, maximales et moyennes en °C enregistrées à la station de Sidi Bouzid (ONM, 2015).....	17
Tableau 3 : Normales mensuelles de la vitesse du vent maximum instantanée (en m/s) dans la station de Sidi Bouzid pour l'année 2015 .....	18
Tableau 4 : Humidité et Evaporation mensuelles dans la station de Sidi Bouzid pour l'année 2015 .....	18



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## 0.0 Résumé non technique

La commune de Faiedh Banour a confié au bureau d'études ECO'SERVICES la réalisation du présent rapport du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) pour le projet d'aménagement des voiries de la commune de Faiedh Banour (gouvernorat Sidi Bouzid).

Le projet de réhabilitation des voiries dans le périmètre communal de Faiedh Banour est financé par un prêt de la KFW rétrocédé à la commune sous forme de don à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales CPSCCL.

Le projet concerne les voiries de Faiedh Banour avec un coût estimatif de **3 449 000.000 DT**. Ce projet sera accompagné par des mesures d'atténuation conforme aux exigences de protection de l'environnement aussi bien pendant la phase de conception, la phase de travaux que pendant celle de l'exploitation.

Ce programme a comme but d'éviter ou de minimiser les effets environnementaux sur chacune des composantes de l'environnement. Il est détaillé dans ce présent rapport. Un point focal environnemental et social sera désigné par la commune pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES de l'ensemble du projet. Il sera le vis-à-vis de la commune pour toutes les questions s'y rapportant. L'entreprise de travaux désignera également un responsable HSE qui sera chargé de la mise en œuvre du PGES pendant les travaux et il sera le vis à vis du point focal de la Commune.

Un programme de renforcement des capacités est mis en place dans le présent rapport.



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## 1.0 Introduction

Le présent projet est mis en place par la commune de Faiedh-Bannour, financé par un prêt de la KFW rétrocédé à la commune sous forme de don à travers la CPSCL. Il consiste en une seule composante : Aménagement et revêtement de voiries de la commune.

Compte tenu de la nature et la consistance des travaux projetés et de leurs impacts prévisibles sur l'environnement, le projet a été classé dans la **catégorie B** sur la base des résultats de la liste de référence définie par le Manuel technique (MT) de l'évaluation environnementale et sociale.

Conformément au MT, les projets de ladite catégorie doivent faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

C'est l'objet du présent document qui comprend deux principales parties :

- ✓ Un mémoire descriptif & explicatif et justification du projet, de ses impacts et des mesures de mitigation y afférentes,
- ✓ Le PGES proprement dit qui comprend les trois principaux éléments :
  - Le plan d'atténuation ;
  - Le suivi environnemental ;
  - Le renforcement des capacités.
- ✓ La consultation publique.

## 2.0 Description du projet

### 2.1. *Cadre du projet*

Le projet de réhabilitation de la voirie de la commune de Faiedh Banour est mis en place par la Commune, financé par un prêt de la KFW rétrocédé à la commune sous forme de don à travers la CPSCL.

### 2.2 *Objectif du projet*

Ce projet a pour objectifs :

- La réduction de la disparité entre les régions et l'amélioration du cadre de vie des habitants;
- L'amélioration de la propreté et de l'aspect esthétique des zones du projet ;
- L'amélioration de l'accessibilité aux différentes zones du projet.

### 2.3 *Consistance du projet*

Le projet consiste à l'aménagement de la voirie de la commune de Faiedh Banour, gouvernorat de Sidi Bouzid.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

#### 2.4 Localisation géographique de la zone du projet

La zone du projet est raccordée sur la route GP13 avec quelques routes et voiries annexes. Les pistes concernées sont en totale 40 voies sur un linéaire de 22 117 ml . Cinq routes seront également aménagées dans le cadre de ce projet. La majorité des habitants de notre zone d'étude sont originaires, qui ont hérité leurs terrains de leurs ancêtres. La densité d'habitation est moyenne dans cette zone.



#### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

### 3.0 Description des composantes du projet

Le projet de réhabilitation de la voirie de la commune de Faiedh Banour est mis en place par la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales CPSCS (financement KFW). Le projet a été classé dans la catégorie B et doit faire l'objet d'un PGES conformément aux procédures définies dans le manuel technique de l'évaluation environnementale et sociale.

Dans ce cadre, la mission du bureau d'études consiste à élaborer le PGES du projet en question conformément aux présents termes de références et en se basant sur les études disponibles (APS, tracés combinés, etc.) et en se conformant aux dispositions réglementaires et aux procédures définies dans le manuel technique applicables aux sous projets.

Le projet comprend l'aménagement et la réhabilitation des 40 voiries de la commune de Faiedh Banour dans la zone d'intervention. Cinq routes seront également aménagées lors du développement du projet.

#### ➤ Aménagement des voiries

La voirie projetée s'étend sur un linéaire total de 22 117 ml réparti comme suit :

Désignation	Caractéristiques		
	Longueur (m)	Largeur (m)	Etat Actuel
Route entre mosqué Errahma et Rond-point Elkharwa à travers Bir EIBagra	3636.00	5.00	Piste TN
Poute entre GP13 et route Haniya – Fayedh à travers Douar Souayeh	2960.00	5.00	Piste TN
Route entre Slaymiya et route Athemniya à travers Chouachniya Statiya	1733.00	5.00	Piste TN
Route entre Makerm et Mnassa vers Hajeb Layoun	3440.00	5.00	Piste TN
Route entre point kilométrique 3.9 Sidi Salah et route El Mawred	2956.00	5.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 01	156.00	6.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 02	211.00	5.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 03	210.00	5.00	Piste TN



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Faiedh ville – voie 04	101.00	7.00	Existant
Faiedh ville – voie 05	95.00	6.00	Existant
Faiedh ville – voie 06	75.00	6.00	Existant
Faiedh ville – voie 07	68.00	8.00	Existant
Faiedh ville – voie 08	197.00	6.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 09	158.00	6.00	Existant
Faiedh ville – voie 10	307.00	6.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 11	112.00	6.00	Existant
Faiedh ville – voie 12	113.00	6.00	Existant
Faiedh ville – voie 13	80.00	6.00	Existant
Faiedh ville – voie 14	113.00	6.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 15	419.00	5.00	Piste TN
Faiedh ville – voie 16	95.00	6.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V 01	182.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V02	587.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V03	476.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V04	75.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V05	40.00	6.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V06	58.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V07	93.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V08	170.00	5.00	Piste TN
Ain Rabaw village – V09	1511.00	6.00	Piste TN
Makarem village – V 01	139.00	6.00	Piste TN
Makarem village – V02	194.00	6.00	Piste TN
Makarem village – V03	76.00	6.00	Piste TN
Makarem village – V04	56.00	6.00	Piste TN
Makarem village – V05	210.00	6.00	Piste TN
Makarem village	77.00	6.00	Piste TN
Makarem village	110.00	6.00	Piste TN
Makarem village	144.00	6.00	Piste TN
Makarem village	205.00	6.00	Piste TN
Makarem village	80.00	6.00	Piste TN
Makarem village	82.00	6.00	Piste TN
Makarem village	80.00	6.00	Piste TN
Makarem village	96.00	6.00	Piste TN


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Makarem village	116.00	6.00	Piste TN
Makarem village	75.00	6.00	Piste TN
<b>TOTAL</b>			<b>22 117.00</b>

Coût du projet : Le présent projet a pour objet l'étude de l'aménagement des voiries de la commune de Faiedh Banour, pour une enveloppe de **3 449 000,000** Dinars TTC.

## 4.0 Description de l'état initial du site et de son environnement

### 4.1 Cadre physique

#### 4.1.1 Relief

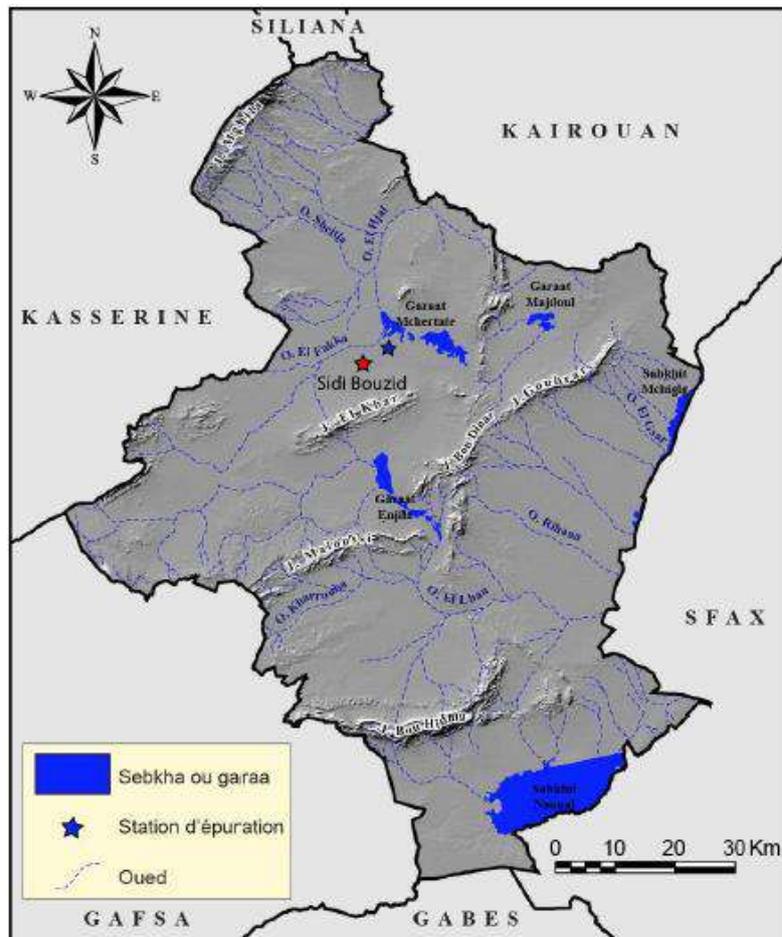
Selon le modèle numérique d'élévation issu de la carte SRTM, Landsat de 2016, les altitudes sont de plus en plus prononcées en allant de l'est vers l'ouest de la Tunisie (Figure 1). Ce qui attire l'attention dans la carte de relief de Sidi Bouzid c'est que la chaîne montagneuse Nord-Sud sépare deux parties topographiquement opposées. La partie orientale est légèrement accidentée et dominée par de larges plaines. A l'exception de Djebel Goubrar, cette partie orientale ne dépasse que rarement les 300 m d'altitude. A l'ouest de la chaîne Nord-Sud (Djebel Goulab-Djebel Gadoum), le relief est plutôt accidenté et dominé de plateaux et de montagnes (Les djebels de Bou Hidma, Maloussi, Bou Dinar, Al-Kbar, Mghila...).



#### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756





Source : Carte Agricole

**Figure 2 : Carte hydrographique de la zone d'étude**

#### 4.1.3 Géologie et Géomorphologie

Le dispositif géologique dans le gouvernorat de Sidi Bouzid est très diversifié (Figure 3). Les affleurements géologiques sont essentiellement quaternaires, suivis d'affleurements tertiaires (Miocène et Oligocène) aux alentours des massifs montagneux. Les formations géologiques anté-pliocènes sont relativement riches et correspondent essentiellement au Crétacé, Jurassique et au Trias. Ils occupent le cœur des anticlinaux tels que ceux de Jbel Goubrar, Mghila et Bou Hidma (Figure 3).

Les formations lithologiques quaternaires et miocènes renferment la bonne partie des nappes souterraines, nécessaires pour le développement agricole qui a bien profité des alluvions récentes qui couvrent les plaines et les dépressions étendues. Ces alluvions quaternaires inter-montagnardes ont constitué un potentiel considérable pour les activités agricoles.

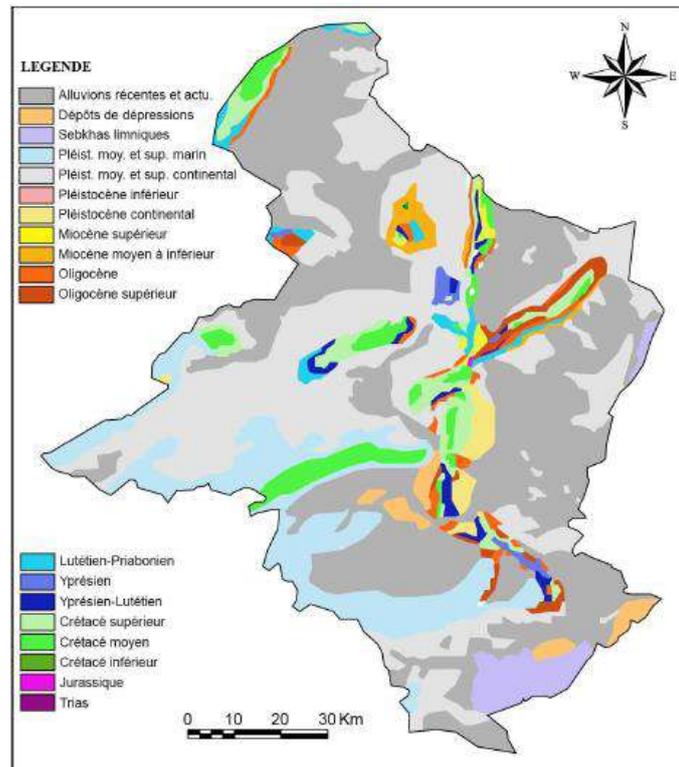


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756



Source : Carte géologique de la Tunisie, 1988

**Figure 3 : Carte géologique de la zone d'étude**

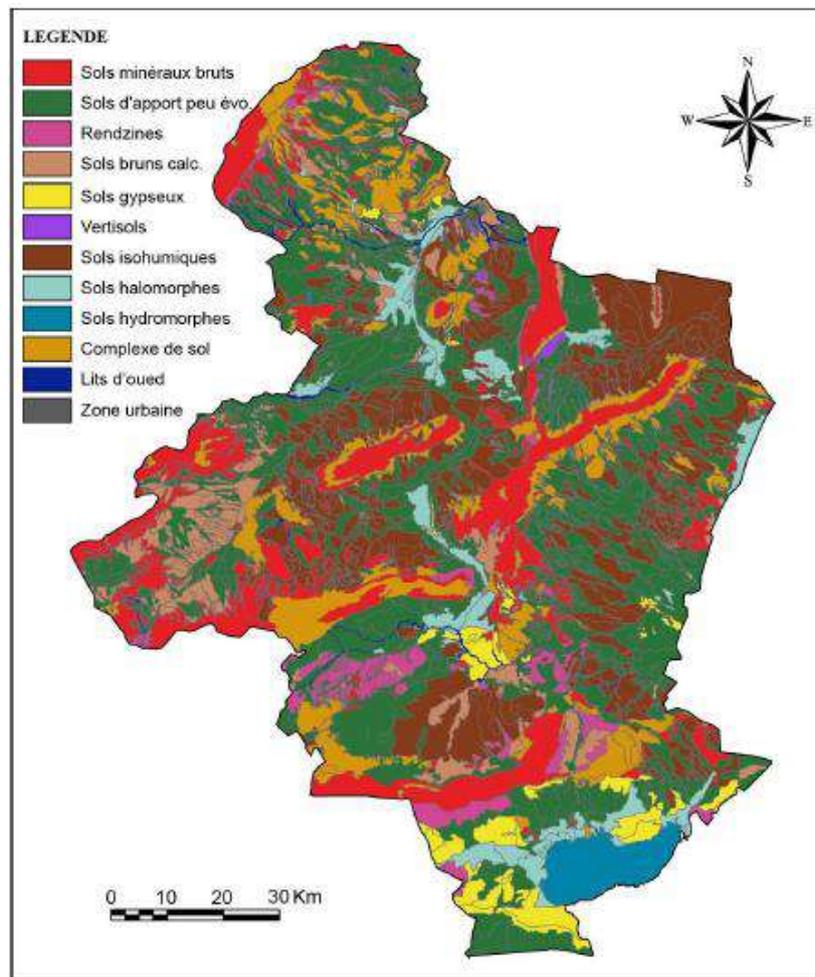


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

#### 4.1.4 Pédologie

Selon la carte de la pédologie, les sols d'apport peu évolués dominent le gouvernorat de Sidi Bouzid (Figure 4). Ces sols occupent avec les sols isohumiques les vallées et les dépressions inter-montagnardes connues par les alluvions récentes et quaternaires. Ces sols isohumiques sont fertiles et constituent un potentiel important pour les activités agricoles qui se développent bien dans les plaines et les plateaux de Sidi Bouzid. Les sols minéraux bruts occupent les reliefs montagneux, notamment dans les cœurs des anticlinaux. Les complexes de sols et les sols bruns calcaires occupent le troisième rang. Enfin, les sols moins fertiles pour l'agriculture sont peu étendus et sont localisés dans des secteurs limités de la carte. On trouve dans les larges cuvettes endoréiques et les sebkhas des terres mal drainées et occupées par des sols halomorphes et hydromorphes. Les lits d'oueds, les sols gypseux et les vertisols constituent des sols médiocres peu utiles pour les activités agricoles.



Source : Carte Agricole, 2004

**Figure 4 : Carte pédologique de la zone d'étude**



**ECO'SERVICES**

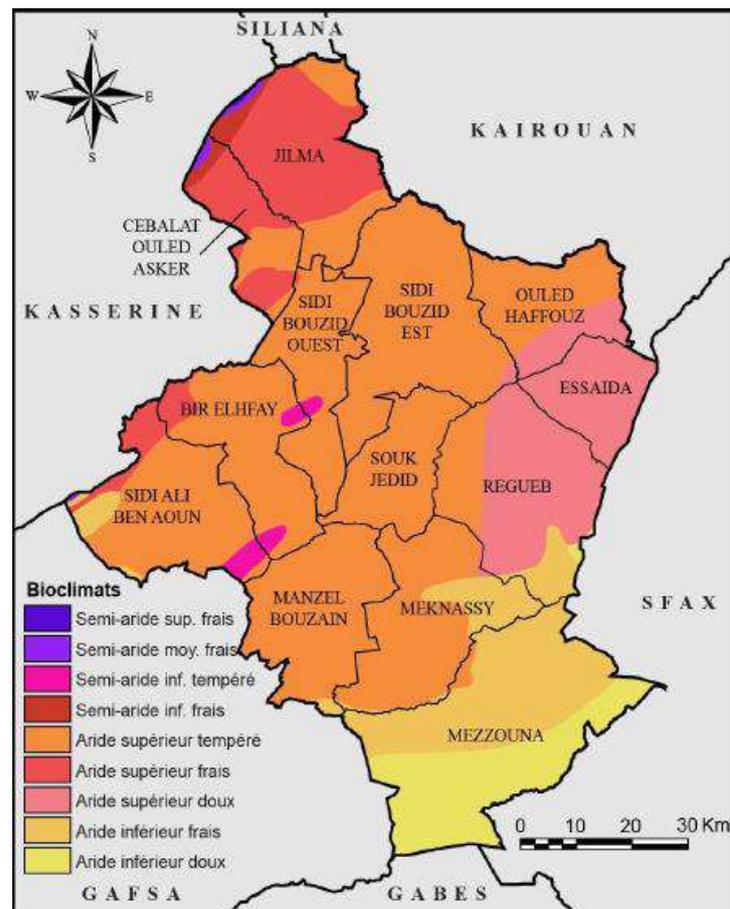
Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

#### 4.1.5 Climat

La majeure partie du gouvernorat de Sidi Bouzid est dominée par un climat aride supérieur tempéré (Figure 5). Un gradient bioclimatique Nord-Sud est clair sur la carte bioclimatique. En effet, à l'extrémité Nord-ouest domine un climat semi-aride frais sur les hauteurs de jebel Mghila, puis le climat devient plus sec en allant vers le sud, où domine à l'extrémité Sud-est un climat aride inférieur doux (Figure 5). Ce gradient climatique Nord-Sud est parfois bouleversé par des climats locaux de montagnes, tels qu'aux environs de Bir El-Hfay et de Sidi Ali Ben Aoun où domine un climat semi-aride inférieur tempéré (Figure 5).



Source : Carte bioclimatique de la Tunisie

**Figure 5 : Carte bioclimatique de la zone d'étude**

#### Pluviométrie

Le gouvernorat de Sidi Bouzid est dominé par un climat aride supérieur tempéré. Le niveau de précipitation ne dépasse généralement pas les 300 mm/an. Le tableau suivant présente la répartition saisonnière de la pluviométrie dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

**Tableau 1 : Pluviométrie saisonnière moyenne enregistrée en mm dans le gouvernorat de Sidi Bouzid**

<b>Saison</b>	<b>Automne</b>		<b>Hiver</b>		<b>Printemps</b>		<b>Eté</b>	
	<b>Mm</b>	<b>%</b>	<b>Mm</b>	<b>%</b>	<b>Mm</b>	<b>%</b>	<b>mm</b>	<b>%</b>
<i>Pluviométrie</i>	98,2	38	58,6	22,73	73,2	28,39	27,8	10,78

Source : INM

On remarque que la contribution à l'apport pluviométrique annuel est plus forte en automne et au printemps. L'hiver est relativement moins pluvieux, tandis que l'été est sec et ne reçoit en moyenne que 10% des précipitations annuelles. Il faut signaler également que les pluies d'été sont presque toujours orageuses.

### Température

Les températures moyennes sont de l'ordre de 17,9 °C (Tableau 2). Ces températures moyennes cachent aussi des irrégularités inter et intra annuelles. Le rapport entre le mois le plus chaud (juillet 27,6 °C) et le mois le plus froid (janvier 8,8 °C) atteint 3,13 fois. La moyenne des minimales (11,3 °C) n'empêche pas l'enregistrement de valeurs absolues négatives, surtout que l'effet continental sur les températures minimales est plus important. Aussi, la moyenne des températures annuelles maximales (24,5 °C) est beaucoup plus atténuée par rapport au mois le plus chaud (juillet 27,6 °C). La différence avec les maximas absolus s'aggrave davantage surtout que ces derniers peuvent dépasser facilement les 40 °C. Les minimas et les maximas absolus, variant de valeurs négatives (gelées) à des températures très élevées (Sirocco) sont très nocifs pour l'agriculture en majorité à sec.

**Tableau 2 : Moyenne des températures minimales, maximales et moyennes en °C enregistrées à la station de Sidi Bouzid (ONM, 2015)**

<b>Mois</b>	<b>Jan.</b>	<b>Fév.</b>	<b>Mars</b>	<b>Av.</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juill.</b>	<b>Août</b>	<b>Sep.</b>	<b>Oct.</b>	<b>Nov.</b>	<b>Déc.</b>	<b>Moy. ann.</b>
Minima (°C)	3,7	4,4	6,4	9,1	12,9	16,5	19,2	19,3	17,2	13,4	8,7	4,8	<b>11,3</b>
Maxima (°C)	14,0	16,3	18,7	22,4	27,5	31,3	36,1	35,6	30,7	25,7	20,2	15,2	<b>24,5</b>
Moy (°C)	8,8	10,3	12,5	15,7	20,2	23,9	27,6	27,4	23,9	19,5	14,4	10,0	<b>17,9</b>



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

### Vents

Les observations des vents enregistrées dans la station météorologique de Sidi Bouzid indiquent que la vitesse moyenne des vents est de l'ordre de 2,6 m/s (Tableau 3). La vitesse moyenne du vent s'accroît durant la transition printemps-été avec des moyennes de vitesse allant jusqu'à 3,3 m/s. Cette moyenne de vitesse cache des maxima de vitesse assez importants qui sont morpho-géniquement efficaces et provoquent des déflations éoliennes importantes.

**Tableau 3 : Normales mensuelles de la vitesse du vent maximum instantanée (en m/s) dans la station de Sidi Bouzid pour l'année 2015**

<i>Mois</i>	<i>Jan.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Av.</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sep.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>
<b>Vitesse</b>	2,9	2,9	3,3	2,8	3,3	3,1	2,3	2,4	2,4	2,4	2,0	1,4

### Humidité et Evaporation

L'humidité moyenne annuelle est de 58,58%. Les moyennes maximales et minimales sont respectivement de l'ordre de 71% et de 40%. L'évaporation est faible. La moyenne annuelle enregistrée à la station de Sidi Bouzid est de 115,15 mm/an.

**Tableau 4 : Humidité et Evaporation mensuelles dans la station de Sidi Bouzid pour l'année 2015**

<i>Mois</i>	<i>Jan.</i>	<i>Fév.</i>	<i>Mars</i>	<i>Av.</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sep.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Moy.</i>
<b>Humidité (%)</b>	64	64	68	55	40	47	43	57	60	63	71	71	58,58
<b>Evaporation (mm)</b>	83,5	71,8	83,8	112	128,4	147,2	195,6	129,4	146,5	107,5	85,3	90,8	115,15

#### 4.1.6 Réseau des voiries

Actuellement, la voirie dans la zone d'intervention est en mauvais état (20 % de l'ensemble des voiries de la commune de Faiedh Banour sont revêtues), soit en été qu'en hiver et porte plainte par la majorité des habitants. Elle est constituée en grande partie des voies qui ont des anciens revêtements ayant une emprise de chaussée large variant entre 2,5 et 6 m.



#### **ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756



**Figure 6 : Etat actuel des voiries de la commune de Faiedh Banour**

#### 4.1.7 Diagnostic des voiries

##### Problématiques

- Terrain accidenté avec l'existence des dépressions ;
- La cité est dépourvue d'un réseau de drainage des eaux pluviales : Ceci cause plusieurs problèmes : la stagnation des eaux sur les voies, la difficulté de circulation de la population au niveau de la cité, etc.
- Le revêtement des voies est en mauvais état

## 5.0 Cadre législatif, institutionnel et réglementaire

Les projets de réhabilitation des voiries ne figurent pas dans les listes de projets annexées au décret d'Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) et ne sont pas soumis obligatoirement à l'EIE et l'avis préalable de l'ANPE. Comme certains d'entre eux sont susceptibles de générer des impacts négatifs, faibles à modérés, ils ont été soumis au PGES conformément aux procédures définies par le Manuel technique. Cependant, dans le cas où l'entreprise prévoit l'installation de centrale d'enrobé, de béton ou l'ouverture de gîte d'emprunt de matériaux de construction, ces installations sont soumises aux dispositions du décret d'EIE.



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

L'entreprise doit préparer l'EIE, la présenter à l'ANPE et obtenir son accord avant la mise en place de ces installations. La loi des communes définit certaines attributions de ces projets, dont notamment :

- L'hygiène, la salubrité publique et la tranquillité des habitants dans les zones situées à l'intérieur de leurs limites géographiques,
- Le respect des dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU).

Les principales dispositions applicables au sous-projet portent notamment sur la protection des ressources en eau :

- Code des Eaux : Loi n°16-75, modifiée par la loi 2001-116 (Art. 109, 113, 114, 115, 134) : Interdit les rejets d'eaux usées et de déchets dans les eaux du domaine public hydraulique, y compris dans les forages désaffectés et exige une autorisation du ministre de l'agriculture, après avis de la collectivité concernée, avant tout déversement d'eaux résiduaires, autres que domestiques, préalablement traitées.
- Décret n° 56 du 02/01/85 : définit les conditions des rejets dans le milieu récepteur et exige l'autorisation préalable du ministre habilité à agréer le projet.
- Décret n° 94-1885 : exige l'autorisation de l'ONAS avant tout déversement des eaux résiduaires autres que domestiques dans les réseaux publics d'assainissement (article2).  
La protection des ressources forestières (Code forestier) : Article 138 : responsabilise pénalement et civilement le promoteur de l'occupation de terrains soumis au régime forestier de tous les délits résultants de cette occupation particulièrement, particulièrement l'abattage des arbres, ou le défrichement ou l'extraction de matériaux.  
Définition du domaine hydraulique : C'est un domaine inaliénable et imprescriptible qui comprend les cours d'eau, les sources, les nappes d'eau souterraines, les lacs et Sebkhass, les aqueducs, puits et abreuvoirs ainsi que leurs dépendances, les canaux d'irrigation ou d'assainissement d'utilité publique ainsi que les terrains qui sont compris dans leurs francs bords et leurs dépendances.

Article 12 : Interdit l'autorisation d'occupation temporaire pour les parcs nationaux, les parcs naturels, la protection de la faune et de la flore, ainsi que pour tout ouvrage qui aura un impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles, exige aux promoteurs d'occupation temporaire dans le 17 domaine forestier de l'État pour cause d'utilité publique de faire la demande au CRDA, précisant le lieu et la superficie de la parcelle à occuper et des installations et des équipements.

Article 17 : stipule que, si l'exécution des travaux objet de l'occupation temporaire nécessite la coupe d'arbres forestiers, ces arbres ainsi que leurs produits demeurent la propriété de l'État et sont mis à la disposition des services forestiers.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

### Protection des terres agricoles

- Décret n°2014-23, relatif à la protection des terres agricoles : exige, préalablement à la décision de changement de vocation de terres, l'accord de principe de L'ANPE sur la base d'une étude environnementale préliminaire préparée par le Promoteur.
- Loi n°2001-119 Interdiction de l'abattage et de l'arrachage des Oliviers (Art. 1 et 6) : L'abattage et l'arrachage des oliviers sont interdits sauf autorisation délivrée par le gouverneur, territorialement compétent, Toute personne ayant abattu ou arraché des oliviers sans autorisation est punie d'une amende allant de 100 à 200 dinars pour chaque arbre abattu ou arraché.

### Protection des ressources culturelles physiques

Code du Patrimoine (Art. 68 et 69 de la loi 94-35 relative à la protection des monuments historiques et des sites naturels et urbains) :

- Définit les dispositions de sauvegarde et de protection du patrimoine archéologique, historique ou traditionnel et culturels intégré dans le domaine public de l'État,
- Soumet les travaux, entrepris dans les limites du périmètre d'un site classé ou protégée à l'autorisation préalable du Ministre chargé du patrimoine et au contrôle scientifique et technique des services compétents du ministère chargé du patrimoine,
- Exige, en cas de découvertes fortuites de vestiges, que l'auteur de la découverte informe immédiatement les services chargés du Patrimoine,
- Habilité lesdits services à prendre les mesures nécessaires à la conservation, à veiller, si nécessaire, à la supervision des travaux en cours et à ordonner à titre préventif, l'arrêt des travaux pendant une période maximale de six mois.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics des travaux :

- Définit les précautions et les dispositions à prendre lorsque les travaux mettent au jour des objets ou des vestiges ayant un caractère archéologique ou historique,
- Oblige l'entrepreneur de signaler au maître d'œuvre et faire la déclaration réglementaire aux autorités compétentes,
- Interdit le déplacement de ces objets ou vestiges sans autorisation du chef du projet. Ceux qui auraient été détachés fortuitement du sol doivent être placés en lieu sûr.

### Prévention et lutte contre la pollution

- Rejets liquides : Décret n°85-56 du 2 janvier 1985, relatif à la réglementation des rejets dans le milieu récepteur, Les eaux usées ne peuvent être déversées dans le milieu récepteur qu'après avoir subi un traitement conforme aux normes régissant la matière.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

L'arrêté du ministre des affaires locales et de l'environnement et du ministre de l'industrie et des petites et moyennes entreprises du 26 mars 2018, fixant les valeurs limites des rejets d'effluents dans le milieu récepteur."

- Qualité de l'air : Norme NT 106.04 : fixe les valeurs limites pour différents polluants dans l'air ambiant, notamment les particules en suspension dont les valeurs limites pour la santé publique ne doivent pas dépasser 80 µg /m<sup>3</sup> (Moyenne annuelle) et à 260 µg/m<sup>3</sup> (Moyenne journalière). Décret n° 2010-2519 : fixe les valeurs limites générales des polluants de l'air émis par les sources fixes et la valeur limite de concentration de poussières des unités de production de bitume ou d'autres 18 matériaux pour l'enrobage des routes à 50mg/m<sup>3</sup>).

Code du Travail : fixe le seuil limite en milieu de travail à 80dB(A).

Code de la route : interdit l'utilisation des générateurs de son multiple ou aigu, l'échappement libre des gaz, fixe les niveaux max de bruit pour chaque type de véhicule et définit les procédures, les conditions et les règles techniques relatives à l'équipement et l'aménagement des véhicules, aux visites techniques des véhicules.

#### Conditions et les modalités de gestion des déchets

- ✚ La Loi-cadre n° 96-41 : Définit le cadre spécifique aux modes de gestion et d'élimination des déchets ainsi que les dispositions relatives à :
  - La prévention et la réduction de la production des déchets à la source,
  - La valorisation, le recyclage et la réutilisation des déchets,
  - L'élimination des déchets ultimes dans les décharges contrôlées.
  - Classe les déchets selon leur origine en déchets ménagers et déchets de chantier et selon leurs caractéristiques en déchets dangereux, déchets non dangereux et déchets inertes.
  - Interdit : - l'incinération des déchets en plein air ; - le mélange des différents types de déchets dangereux avec les déchets non dangereux ; - l'enfouissement des déchets dangereux et leur dépôt dans des lieux autres que les décharges et les centres autorisés. Prévoit des dispositions pour la mise en place des systèmes de reprise de certains types de déchets tels que les huiles usagées et les déchets d'emballages, etc.
- ✚ Décret n° 2000 de 2339 définit les déchets d'amiante ciment comme déchets dangereux et la loi n°96-41 a fixé les conditions de contrôle, de gestion et d'élimination de ces déchets, notamment l'interdiction du dépôt et de l'enfouissement des déchets dangereux



#### **ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

dans des lieux autres que les décharges qui leur sont réservées et les centres de stockage autorisé. Décret du Ministère de la Santé de 2003 interdit la manipulation de l'amiante amphibole (amiante bleu). La protection de la main d'œuvre et les conditions du travail : La législation relative aux conditions de travail (Loi n° 94-28 du 21 février 1994) établit une liste des maladies d'origine professionnelle et des travaux et substances susceptibles d'en être à l'origine (substances toxiques, hydrocarbures, matières plastiques, poussières, agents infectieux, etc.).

Le CCAG applicable aux marchés publics de travaux :

- Soumet l'entrepreneur aux obligations résultant des textes de lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail (le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) doit fixer les modalités d'application des dispositions de ces textes).
  - Exige de l'entrepreneur d'aviser ses sous-traitants de leurs responsabilités quant à l'application desdites obligations. Autres dispositions législatives et réglementaires : Loi n° 97-37, fixant les règles organisant le transport par route des matières dangereuses afin d'éviter les risques et les dommages susceptibles d'atteindre les personnes, les biens et l'environnement.
- ✚ Décret n° 90-2273 définissant le règlement intérieur des contrôleurs de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE).
- ✚ Décret n° 68-88 définissant les conditions d'ouverture d'un établissement dangereux, insalubre ou incommode. Décret n° 2002-693, fixant les conditions et les modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres usagés en vue de garantir leur gestion rationnelle et d'éviter leur rejet dans l'environnement. Arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 15 novembre 2005, fixant la nomenclature des établissements dangereux.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## 6.0 Impacts environnementaux et sociaux et mesures de mitigation préconisées

Ce chapitre est réservé à la présentation des conséquences prévisibles, directes et indirectes du projet sur l'environnement, dans les limites du périmètre de l'étude. Les impacts du projet sur l'environnement peuvent se manifester de différentes manières.

Parmi ces impacts, on distingue ceux générés :

- Durant la phase de conception ;
- Durant la phase des travaux,
- Durant la phase d'exploitation.

### 6.1 Phase conception

Le projet d'aménagement des voiries de la commune de Faiedh Banour ne nécessite pas l'acquisition de terres privées, ne génèrent pas de déplacement involontaire de personnes ni des réseaux de la SONEDE, STEG et de télécommunications et de restrictions d'accès. Par conséquent, il n'y aura pas d'impacts sociaux liés à l'acquisition de terres. Pour l'impact environnemental, aucune perturbation ne sera générée à l'écosystème du projet sauf pour l'abatage des arbres d'olivier, la commune s'engage à planter un arbre d'olivier pour chaque arbre arraché.

Un abatage de quelques arbres aura lieu pour assurer la continuité des travaux. La commune de Faiedh Banour sera le responsable de cet abatage et elle s'engage à planter un arbre de substitution pour chaque arbre arraché. L'abatage aura lieu au niveau de voiries suivantes :

- Route entre Mosqué ERRAHMA et rond point El Kharwa à travers Bir El Bagra ;
- Route entre GP13 et route Haniya-Fayedh à travers Douar Souayeh
- Route entre point Kilométrique 3.9 Sidi Salah et route de Mawred
- Route entre Slaymia et route Athemniya à travers Statiya
- Route entre Makerm et Mnassa vers Hajeb Laayoun
- Voie 01, 02 et 03 (Faiedh Ville)
- Voie 07 (Hawamed)

### 6.2 Phase travaux

#### 6.2.1. Impacts positifs

- Génération d'un certain nombre d'emplois directs ou indirects dans la zone du projet.
- Amélioration de l'activité économique durant les travaux et ce par la location des terrains, la location des foyers pour les responsables des travaux, etc.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## 6.2.2. Impacts négatifs

### 6.2.2.1 Impact des émissions atmosphériques

Pendant les travaux, la qualité de l'air sera localement et temporairement affectée, d'une part, par des dégagements gazeux provenant des échappements des véhicules motorisés et, d'autre part, par le soulèvement de la poussière causée par le déplacement des engins, des véhicules de chantier et des travaux. Ces émissions peuvent éventuellement constituer une nuisance pour la population vivant dans le voisinage ou les personnes travaillant dans le chantier.

#### Mesures d'atténuation

- Entretien régulier des véhicules motorisés ;
- Arrosage des zones spécifiques du chantier et du tracé pour l'abattage des poussières ;
- Bâchage des camions qui assurent le transport des matériaux de construction afin de minimiser la dispersion des particules fines et la chute de matériaux pendant leur transport ;
- Humidification des matériaux de construction, des déblais et déchets inertes du chantier ;
- Stockage des matériaux de construction et des déblais à l'abri des vents dominants.

### 6.2.2.2 Impact des émissions sonores et vibrations

Les nuisances sonores et vibration seront générées par les engins de transport et de terrassements. Ces nuisances peuvent occasionner une gêne pour les personnes vivant dans le voisinage ou travaillant dans le chantier. Elles seront significatives pour les habitations situées à proximité directe des emprises des travaux.

#### Mesures d'atténuation

- Eviter le travail de nuit.
- Utiliser la protection individuelle au-delà de 80 dB sur chantier

### 6.2.2.3 Impacts générés par les engins de chantier

L'utilisation d'engins lourds est susceptible de générer des nuisances (bruit, vibrations, gaz d'échappement).

#### Mesures d'atténuation

- Contrôle technique obligatoire des engins de chantier ;
- Réparation des anomalies de fonctionnement (vibration ou bruit excessif, fumée, etc.) ;
- Interdiction de l'utilisation des avertisseurs sonores aigus.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

#### 6.2.2.4 Impact des déchets solides

Les déchets solides sont principalement :

- Des déchets de matériaux inaptes de décapage à partir des surfaces des voies,
- Des déchets de produit naturels résultant des travaux de terrassements des voies et des tranchées des conduites ;
- Des déchets de construction : béton, etc. ;
- Des déchets industriels provenant de l'entretien des engins : Ces déchets se forment par des chutes de ferrailles, des bidons vides contenant du carburant et huiles, filtres et batteries usagées, etc.
- Des déchets organiques provenant des diverses consommations des ouvriers du chantier.

#### Mesures d'atténuation

Les déchets solides ne doivent être ni abandonnés, ni rejetés dans le milieu naturel, ni brûlés à l'air libre. Il faut cependant :

- Mettre en place un système de collecte des déchets ménagers et banals sur le site dès la phase d'installation du chantier,
- Assurer le transport des déchets ménagers et banales et leur dépôt dans un site autorisé par les autorités locales ;
- Recyclage de certains types de déchets, qui doit être fait en priorité, notamment les déchets de papiers, de bois et de métaux ferreux ;
- Stockage des déblais et autres déchets inerte à l'abri des vents et des eaux de ruissellement
- Lorsque la vidange des engins est effectuée sur le chantier, un dispositif de collecte devra être prévu.

#### 6.2.2.5 Impact des rejets liquides

- Des rejets liquides du chantier : Il s'agit des eaux provenant des ateliers d'entretien des équipements et des engins de chantiers. Ces eaux peuvent contenir des traces d'hydrocarbures et des huiles usées. Ces rejets seront faibles mais ils pourront polluer le sol au cas où un plan de gestion adéquat n'est pas mis en place.
- Des rejets sanitaires (eaux usées) de chantier : Ils sont assimilés aux eaux usées ménagères. Ces eaux proviennent des douches et des locaux sanitaires. En supposant un nombre total moyen d'ouvriers de 15 et une consommation spécifique en eau de l'ordre de 60 l/j, la quantité des eaux usées produites est estimée à 0,9 m<sup>3</sup>/jour durant les travaux,



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

- Des rejets chimiques : Il s'agit de carburant, lubrifiant ou autre produit chimique qui présentent des risques de fuites ou bien de déversement accidentel.

#### Mesures d'atténuation

- Installer une fosse septique étanche au niveau des toilettes, douches etc. pour collecter les eaux usées et assurer régulièrement le vidange et l'évacuation vers les infrastructures existantes de l'ONAS, avec l'accord de ce dernier ;
- Choix et aménagement d'une zone de stockage des produits pétrochimiques de manière à faciliter le confinement rapide des fuites et déversements accidentels et prévenir tout risque d'incendie ;
- Stockage de lubrifiants et autres produits chimiques dans des fûts étanches ;
- Stockage de carburant dans un réservoir étanche placé, dans un bassin de rétention (la zone de stockage doit être sécurisée) ;
- Assurer en permanence la disponibilité sur chantier (à proximité du réservoir) de produits absorbants en quantité suffisante et de matériel de nettoyage pour faire face aux fuites et aux déversements accidentels et contenir rapidement une éventuelle pollution.

#### 6.2.2.6 Impact sur la santé et la sécurité des travailleurs

Les travaux peuvent générer des impacts négatifs temporaires sur la santé des travailleurs qui peuvent concerner en particulier :

- Les nuisances sonores dues à la mobilisation et au fonctionnement des équipements du chantier et à la présence d'engins de terrassements ;
- Les vibrations dues aux matériels de travail ;
- Les émissions de poussières liées aux travaux de terrassements des tranchées ;
- Les accidents de travail : vitesse de circulation sur site, chutes, blessures, brûlures, etc.

#### Mesures d'atténuation

- Disposer d'un registre du personnel.
- Disposer d'un registre de suivi médical du personnel.
- Disposer d'un registre de consignation des accidents du travail.
- Disposer d'un registre de sécurité.
- Mettre à la disposition des travailleurs des Equipements de protection individuelle (EPI).
- Elaborer, avant l'ouverture du chantier, un plan de sécurité.
- Disponibilité de moyens nécessaires aux premiers secours (Boite pharmacie, personnel formés pour intervenir en cas d'accident)
- Mettre en place un plan de circulation à l'intérieur du chantier et s'assurer que les règles de circulation soient définies ;



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

- S'assurer de la formation des conducteurs et leur habilité à la conduite des engins ;
- S'assurer des inspections et maintenance réglementaire et/ou préventive des engins des équipements et des installations de chantier.
- Installer des sanitaires en nombre suffisant et conforme.
- Mettre en place des moyens de franchissement au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.

#### 6.2.2.7 Impact sur la santé et la sécurité des riverains

Un chantier en zone urbaine constitue un danger pour les habitants et les usagers de la voirie à cause des mouvements des engins sur chantier.

En plus, on signale que les travaux d'ouverture des tranchées pour le réseau de drainage pourraient créer des obstacles au niveau des accès riverains ce qui génère des accidents pendant la circulation de la population locale. Les riverains peuvent être aussi gênés par les émissions atmosphériques et sonores qui menacent leur santé.

#### Mesures d'atténuation

- Clôture du chantier (zones d'installations, fouilles, etc.) ;
- Signalisation et gardiennage des accès au chantier ;
- Aménagement de passage sécurisé pour les piétons et les usagers de la voirie ;
- Eviter de créer des fouilles tout au long d'une voie ;
- Exécuter les fouilles par tronçon ;

#### 6.2.2.8 Impacts liés à l'installation du chantier

#### Mesures d'atténuation

- Préparer un plan de situation et déterminer la superficie, les limites et le statut foncier du site choisi pour l'installation du chantier ;
- Obtenir les autorisations d'occupation provisoire du terrain ;
- Préparer un plan de masse des différents aménagements de l'installation du chantier (Bureaux, campement, installation sanitaire et système d'évacuation des eaux usées, aires de stockage de matériaux de construction, Atelier d'entretien des engins et véhicules, zone de stockage de carburant et de lubrifiant, et l'ensemble du système de gestion des différents produits et déchets solides et liquides, etc.) ;
- Préparer un plan d'accès et de circulation des ouvriers, des piétons et usagers de la voirie objet du projet, précisant les déviations à effectuer, le balisage des aires des travaux, les passages réservés aux piétons et aux riverains, la signalisation de sécurité, etc. Ce plan devra être évolutif en fonction de l'avancement des travaux.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

- Clôturer le chantier et assurer le gardiennage et la signalisation des accès ;

#### 6.2.2.9 Impacts liés au dégagement des emprises

Le décapage des apports solides des voies concernées va générer des nuisances similaires à tous les travaux (Bruits, poussières, perturbation de la circulation, production de déchets de décapage etc.).

##### Mesures d'atténuation

- Arroser régulièrement les pistes, des stocks des déblais (2 fois par jour et chaque fois que nécessaire),
- Exiger la couverture des bennes des camions et la limitation de la vitesse à 20 km/h pour réduire le dégagement de poussières ;
- Interdire les travaux bruyants pendant la nuit et les horaires de repos (arrêté du Président maire de Tunis fixant les seuils limites), contrôle technique régulier des engins pour limiter le niveau de bruit et de vibration aux normes du constructeur ;
- Fixer les horaires et la fréquence des mouvements des engins de transport empruntant les voies publiques. Ces exigences ainsi que les consignes de sécurité doivent être strictement contrôlées par l'entreprise avec un suivi régulier par le MO.
- Procéder à l'Evacuation immédiate des produits de décapage vers la décharge contrôlée ou les zones de dépôts autorisées.
- Programmer les travaux pendant la saison sèche et/ou limiter les fronts dans les zones à forte pente,
- Assurer l'écoulement normal des eaux de ruissellement pour prévenir l'érosion des sols et l'ensablement des ouvrages hydrauliques.

#### 6.2.2.10 Impacts liés aux travaux de terrassement

Les travaux de terrassement comprennent les opérations de remblaiement, de déblaiement et d'exécution de fouilles pour la pose des conduites. Ce qui génère de la poussière, du bruit et cause des accidents. Le stockage sur chantier de grands volumes de déblais constitue également un obstacle pour l'écoulement normal des eaux de ruissellement, favorise l'érosion hydrique des sols sur les tronçons à pente élevée.

##### Mesures d'atténuation

- Atténuation des impacts des poussières et du bruit (voir mesures préconisées dans les sections précédentes) ;
- Sécurisation des fouilles (signalisation, garde-corps, blindage, etc.)



##### **ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

- Evacuation immédiate, ou dans la journée, des déblais excédentaires vers la décharge contrôlée ou un autre site de dépôts autorisé ;
- Prévention de l'érosion des sols,
- Organisation de la circulation des engins de transport en dehors des horaires de pointe pour prévenir la perturbation du trafic routier,
- Mise en place des signalisations et des protections requises et application des consignes de sécurité (Information, sensibilisation et sanction des conducteurs contrevenants).

#### 6.2.2.11 Impacts liés aux travaux de construction du corps de chaussée

Ces travaux comprennent :

- La mise en place du corps de chaussée (Epanchage, arrosage et compactage des couches de chaussée) et de la couche d'imprégnation ;

Le ravitaillement en produits bitumineux à partir des usines (ou préparé sur chantier), en matériaux de construction est susceptible de générer beaucoup de poussières lors de déchargement des matériaux, des nuisances sonores émises par les engins et les opérations de déchargement et/ou des risques de pollution suite à un déversement accidentel de produits bitumineux.

#### Mesures d'atténuation

- La fermeture de la voie concernée doit être accompagnée par un plan de déviation de la circulation ;
- Signalisation bien équipée et adéquate à la réalisation des travaux de revêtement ;
- Humidification des matériaux pour remblais avant déchargement ;
- Utilisation d'équipement insonorisé et exécution des travaux bruyants en dehors des horaires de repos ;
- Eviter la production de produits bitumineux sur chantier (Ravitaillement à partir des centrales existantes dans la région) ;
- Aménagement d'espaces adéquats pour le stockage provisoire des déchets en fonction de leur nature (prévoir des bacs pour la collecte sélective de déchets et livraison aux collecteurs et recycleurs agréés ;
- Evacuation quotidienne des déblais et les déchets de béton vers les décharges contrôlées ;
- Respect des consignes de sécurité routières.

#### 6.2.2.12 Impacts liés aux réseaux des concessionnaires

Pendant la phase des travaux, certaines infrastructures (réseau téléphonique, etc.) peuvent être soumises à des dégâts temporels dans les zones d'emprises des travaux si des précautions ne sont pas prises en compte.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

### Mesures d'atténuation

Certains réseaux peuvent constituer des obstacles inévitables et doivent être alors déviés. Les impacts de cette opération sont temporaires et liés aux coupures d'eau, d'électricité, de téléphones, etc. qui peuvent perturber les activités courantes des habitants et des activités économiques branchées aux réseaux concernés.

#### 6.2.13 Mesures à prendre lors de l'achèvement des travaux

L'Entreprise doit Nettoyer le chantier, enlever tous les déchets, réparer les dommages subis par les constructions existantes et remettre les lieux dans leur état initial. Ces mesures ainsi que les éventuelles réserves doivent être consignées dans le PV de réception des travaux.

### 6.3 Phase exploitation

#### 6.3.1. Impacts positifs

##### Aménagement des voiries

- Amélioration de la qualité de l'air par la réduction des poussières émises par la circulation des véhicules dans les rues ;
- Réduction de l'usure et la dégradation des véhicules ;
- Amélioration de l'accès au quartier.

##### Réseau de drainage des eaux pluviales

- Amélioration du drainage des voiries par l'aménagement de pentes adéquates et rehaussement, ce qui permet d'éviter la stagnation des eaux de surface, et donc les risques de transmissions de maladies hydriques.
- Augmenter la durée de vie des infrastructures existantes en les protégeant contre la dégradation hydrique.
- Pendant la phase d'exploitation, l'accès aux différentes zones d'intervention sera plus facile pendant la saison pluviale

#### 6.3.2. Impacts négatifs

- En cas d'insuffisance d'entretien et de maintenance, les voies peuvent être dégradées et le réseau de drainage peut se boucher contribuant ainsi à un débordement des eaux, ...
- En cas d'intervention sur le réseau de drainage des eaux pluviales, des déchets pourraient être produits comme les boues de curage et de nettoyage
- En cas d'intervention pour l'entretien des voies, des déchets pourraient être produits comme les boues de nettoyage qui peuvent contenir des traces d'huiles industriels ou d'autres produits chimiques
- Des risques liés aux accidents de travail en cas d'intervention (concernant les travailleurs et la population).



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

### Mesures d'atténuation

- Il est recommandé que la municipalité de Faiedh Banour élabore un manuel et un plan d'entretien et de maintenance et budgétise annuellement le coût des opérations y afférentes.
- Collecter et évacuer les déchets d'entretien et de curage à la fin de chaque intervention
- Appliquer les mesures de protection des ouvriers et des usagers des voiries lors des différentes interventions
- Signalisation des rues pour limiter la vitesse des engins motorisés



#### **ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## 7.0 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Les mesures de mitigations préconisées sont récapitulées ci-dessous, sous un format pratique et opérationnel, pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Les principaux éléments du PGES couvrent les phases de conception, de construction et d'exploitation du projet et couvrent :

- Le Plan d'atténuation,
- Le suivi environnemental,
- Le renforcement des capacités.



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

**Plan d'atténuation**  
**Phase Conception/Etudes d'exécution**

Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Réglementation/Normes	Responsable	Coût
Conception de la voirie (Problème de logements dont la cote seuil est inférieur au niveau de voirie projetée)	Modification de l'accès aux logements	Communication avec les riverains Un journal de chantier (ou boîte aux lettres pour les réclamations) Avoir un agent spécialisé dans le domaine de l'environnement de la part de l'entreprise et de la commune	Avant validation de l'APD	PGES	Entreprise de travaux Commune de Faiedh Banour Bureau d'études	Inclus dans le prix de l'étude
Conception du réseau de drainage des eaux pluviales	Risque d'inondation	Créer une pente longitudinale vers le réseau d'évacuation des eaux pluviales en tenant compte de la cote seuil et des points de raccordements au réseau existant	Avant validation de l'APD	PGES Document technique de DAO	Bureau d'études chargé de la conception Point focal	Inclus dans le prix de l'étude



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Phase Travaux						
Installation du chantier						
Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlementation/Normes	Responsable	Coût
Occupation provisoire des terres	Dégradation des biens et perturbation des activités existantes sur le site, Conflits sociaux	- Obtention de l'AOP (autorisation d'occupation du domaine public) (Site situé dans le domaine de l'Etat) - Etablissement d'un document légal (Accord entre l'entreprise et le propriétaire du terrain) et application/respect des droits et obligations de chaque partie.	Avant le démarrage des travaux	Réglementation régissant l'occupation du DPH, DPR, ... Code des contrats et des obligations	Responsable PGES (Entreprise) Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans le marché des travaux
Baraquements/ base de vie sur chantier (Production d'eaux usées, d'OM)	Insalubrité, dégradation de la propreté et de l'hygiène. Pollution des eaux et sols	- Placer des poubelles et conteneurs aux endroits accessibles et en nombre suffisant pour la collecte des OM et les évacuer quotidiennement vers la décharge municipale - Installer une fosse septique étanche au niveau des toilettes, douches etc. pour collecter les eaux usées et assurer régulièrement leur	- Installation avant le démarrage des travaux - Gestion des déchets et eaux usées pendant toute la durée des travaux	- Dispositions de la loi n° 96-41, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination - Norme NT 106-002 relative aux rejets d'effluents dans le milie	Responsable PGES (Entreprise) Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans le marché des travaux


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

		<p>vidange et évacuation vers les infrastructures existantes de l'ONAS, avec l'accord de ce dernier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les ouvriers à l'hygiène et la propreté des lieux</li> <li>- Interdire le brulage des déchets</li> </ul>				
<p>Stockage de carburant, de lubrifiant et autre produits chimiques (risque de fuites, déversement accidentel)</p>	<p>Pollution des eaux et des sols</p>	<p>Choix et aménagement de zone de stockage des produits pétrochimiques de manière à faciliter le confinement rapide des fuites et déversements accidentels et prévenir tout risque d'incendie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stockage de lubrifiants et autres produits chimiques dans des fûts étanches</li> <li>- Stockage de carburant dans un réservoir étanche placé, dans un bassin de rétention (la zone de stockage doit être sécurisée)</li> <li>- Assurer en permanence la disponibilité sur chantier (à proximité du réservoir) de produits absorbants en quantité suffisante et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation avant le démarrage des travaux</li> <li>- Contrôle régulier et maintien en bon état pendant toute la durée des travaux</li> </ul>	<p>Sécurité incendie Norme environnementale</p>	<p>Responsable PGES (Entreprise) Supervision par Point focal (CL)</p>	<p>Inclus dans le marché des travaux</p>



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

		de matériel de nettoyage pour faire face aux fuites et aux déversements accidentels et contenir rapidement une éventuelle pollution				
Stockage de matériaux de construction (Propagation de poussières, érosion)	Pollution de l'air	Assurer un stockage dans une zone aménagée à l'abri des vents et des eaux de ruissellement	Avant et tout au long de la durée des travaux	NT 106-004, relative à la qualité de l'air ambiant	Responsable PGES (Entreprise) Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans le marché des travaux
Entretien des engins de chantiers (huiles usagées, pneus, pièces vétustes)	Pollution des eaux et des sols	- Entretien régulier et réparation des engins dans les ateliers spécialisés existants en ville - En cas de nécessité d'entretien sur chantier : - Prévoir un dispositif étanche (P.ex. Modèle SOTULUB) pour la collecte et le stockage des huiles usagées - Tri des déchets de réparation (Pneus, pièces métalliques, etc.) - Livrer les déchets à des sociétés de collecte et de recyclage autorisées	Pendant toute la durée des travaux	Dispositions de la loi n° 96-41, relative aux déchets et ses textes d'application (Récupération et recyclage des déchets de pneus, d'huiles usagées, filtres, etc.)	- Responsable PGES (Entreprise) - Supervision par Point focal (CL)	Inclus dans le marché des travaux



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Arrachage des arbres oliviers	Perte des arbres	Obtention les autorisations nécessaires auprès des autorités publics Plantation des arbres de substitution		Loi n°2001-119 Interdiction de l'abattage et de l'arrachage des Oliviers	Commune de Faiedh Bannour	Inclus dans le marché des travaux
-------------------------------	------------------	---	--	---	---------------------------	-----------------------------------

### Travaux de Terrassement, d'exécution des fouilles

Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlementation/Normes	Responsable	Coût
Remblaiement, décaissement, exécution de fouilles ; chargement, déchargement et Stockage des déblais et des matériaux pour remblais (Poussières, bruits, risques d'accidents)	Dégradation de la qualité de l'air, du cadre de vie des riverains, risques d'accidents, Perturbation de l'écoulement normal des eaux, érosion des sols, Perturbation du trafic routier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des horaires de repos</li> <li>- Arrosage des aires des travaux 2 fois par jour et chaque fois que nécessaires, couverture des bennes des camions de transport, limitation de la vitesse à 20 km/h sur les itinéraires non revêtus ;</li> <li>- Sécurisation des fouilles (signalisation, garde-corps, blindage, etc.)</li> <li>- Evacuation immédiate, ou dans la journée, des</li> </ul>	Pendant toute la période des travaux	Loi cadre relative à la gestion des déchets NT 106-0004 Code de la route	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise (Responsable PGES)</li> <li>- Commune (Point focal) Bureau d'étude</li> </ul>	Inclus dans le marché des travaux


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

		<p>déblais excédentaires vers la décharge contrôlée ou un autre site de dépôts autorisés;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mesures d'atténuation de l'érosion des sols et l'ensablement : * Limitation de la largeur des fronts dans les zones à forte pente et les terrains accidentés, *</li></ul> <p>Programmation des travaux pendant la saison sèche ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Eviter les heures de pointe (Pointe de trafic routier) pour l'évacuation des déblais excédentaires et le ravitaillement du chantier en matériaux de remblais</li></ul>				
--	--	---	--	--	--	--

**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

	<p>Importante gêne causée aux riverains, perturbant leur tranquillité ou leurs activités quotidiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'équipements insonorisés (P.ex. utilisation de caissons d'insonorisation)</li> <li>- Programmer les travaux bruyants en dehors des horaires de repos</li> <li>- Respect des niveaux réglementaires du bruit au droit des façades de logements, d'écoles, d'hôpitaux, etc.</li> </ul>	<p>Lors des travaux de démolition, des travaux utilisant des compresseurs, de groupe électrogène, Lors des opérations de déchargement des matériaux de construction</p>	<p>Arrêté du Président de la municipalité maire de Tunis du 22/08/2000, relatifs aux seuils limites de bruits</p>	<p>Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL) - Bureau d'étude</p>	<p>Inclus dans le marché des travaux</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution de l'air, des eaux et des sols</li> <li>- Dégradation du paysage</li> <li>- Risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de brûler les déchets</li> <li>- Installation de conteneurs suffisants pour la collecte des OM et évacuation quotidienne vers la</li> </ul>	<p>Chaque jour pendant toute la durée des travaux</p>	<p>cadre relative à la gestion des déchets et ses textes d'application</p>	<p>Responsable PGES (Entreprise) - Point focal (CL) - Bureau d'étude</p>	<p>Inclus dans le marché des travaux</p>



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

	<p>sanitaires</p> <p>-Perturbation de l'écoulement normal des eaux de ruissellement</p> <p>- Erosion des sols</p>	<p>décharge contrôlée -</p> <p>Stockage des déblais et autres déchets inerte à l'abri des eaux de ruissellement ou dans une zone aménagée et équipée de fossé de drainage des eaux</p> <p>- Tri des déchets, de bois, de métal, d'emballage papier, plastique, etc. stockage dans des bacs distincts en vue de les livrer aux récupérateurs et recycleurs agréés</p>				
Utilisation d'engins de chantier non conformes aux normes du constructeur relatives au bruit, vibrations et gaz d'échappement	Nuisances sonores	<p>- Contrôle technique réglementaire des engins de chantier</p> <p>- Réparation des engins présentant des anomalies de fonctionnement (vibration ou bruit excessif, fumée d'échappement,</p>	Pendant toute la durée des travaux	Dispositions réglementaires du code de la route	Responsable PGES (Entreprise) Point focal (CL) Bureau d'étude	Inclus dans le marché des travaux



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

		etc.) sur la base des normes établies par les constructeurs - Interdiction de l'utilisation des avertisseurs sonores aigus				
<b>Dégagement des emprises</b>						
Nettoyage des voies	Ensablement	- Nettoyer les voies pendant la saison sèche - Transporter les matériaux décapés vers les sites autorisés	Pendant toute la période des travaux	Loi cadre relative à la gestion des déchets	- Entreprise (Responsable PGES) - Commune (Point focal) - Bureau d'étude	Inclus dans le marché des travaux
Travaux de démolition	Dégradation du milieu naturel (air, eau, sol) par les poussières, les déchets, etc.	- Utilisation d'équipements insonorisés, - Interdiction des travaux pendant la nuit et les horaires de repos ; - Respect du niveau réglementaire de bruit au niveau des logements, écoles, etc.	Pendant chaque opération de démolition	- Arrêté (municipalité de Tunis) fixant les seuils limites de bruit - Réglementation relative à la santé et la sécurité au travail (Code de Travail)	- Entreprise (Responsable PGES) - Commune (Point Focal) - Bureau d'étude	Inclus dans le marché des travaux



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect du niveau de bruit en milieu de travail (80 dB(A)) ;</li> <li>- Collecte et évacuation quotidienne des déchets de démolition vers la décharge contrôlée (ou sites d'élimination autorisés)</li> <li>- Couverture des bennes des camions de transport des déchets de démolition</li> </ul>				
Déviations des réseaux des concessionnaires	Coupeure d'eau, d'électricité, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récolement des réseaux existants et détermination des tronçons des réseaux à dévier, de la période et la durée des travaux</li> <li>- Information de la population concernée par les éventuelles coupures (date, heures)</li> </ul>	Avant le démarrage des travaux (Une semaine à l'avance) Conformément aux dates, horaires fixés	Accord/Convention entre CL et Concessionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise (Responsable PGES)</li> <li>- Commune (Point focal)</li> <li>- Concessionnaire du réseau</li> <li>- Bureau d'étude</li> </ul>	Inclus dans le marché des travaux


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

		- Réduction au maximum possible la durée de travaux de déviation et rétablissement rapide du fonctionnement du réseau				
Construction du corps de chaussée						
Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlementation/Normes	Responsable	Coût
-Epandage, arrosage et compactage des couches de chassée - Ravitaillement en matériaux de construction et produits bitumineux - Mise en place la couche d'imprégnation et de la couche de	Dégradation de la qualité de l'air, de la qualité de vie des riverains, pollution des eaux et des sols	- Humidification des matériaux pour remblais avant déchargement - Utilisation d'équipement insonorisé (Compresseur, groupe électrogène, etc.) et exécution des travaux bruyant en dehors des horaires de repos - Eviter la production de produits bitumineux sur chantier (Ravitaillement à partir des centrales	Pendant toute la durée des travaux	- NT 106-0004, relative à la qualité de l'air - Arrêté (municipalité de Tunis) fixant les seuils limites de bruit - Loi cadre relative à la gestion des déchets - code de la route	- Entreprise (Responsable PGES) - Commune (Pont focal) - Bureau d'étude	Inclus dans le marché des travaux


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

<p>roulement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution, de réseau de drainage superficiel.</li> </ul> <p>(poussières, bruit, vibrations, déchets bitumineux, risques de déversement accidentel de produits bitumineux)</p>		<p>existantes dans la région) (les déchets produits par ces centrales ne sont pas l'objet de cette étude)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'espaces adéquats pour le stockage provisoire des déchets en fonction de leur nature (prévoir des bacs pour la collecte sélective de déchets et livraison aux collecteurs et recycleurs agréés)</li> <li>- Evacuation quotidienne des déblais et les déchets de béton vers les décharges contrôlées</li> <li>- Respect des consignes de sécurité routières</li> </ul>				
---	--	---	--	--	--	--



### ECO'SERVICES

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Sécurité et santé						
Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlementation/Normes	Responsable	Coût
Travaux présentant des risques pour la santé et la sécurité des riverains et usagers de la voirie (fouilles,)	Accidents, chutes, blessures, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture des zones de travaux et d'installation du chantier</li> <li>- Réduire le nombre d'accès au chantier et assurer leur signalisation et gardiennage</li> <li>- Aménager des passages sécurisés pour les piétons et les usagers de la voirie</li> </ul>	Pendant toute la durée des travaux	Consignes de sécurité réglementaires (CCAG, Code de la route)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable PGES (Entreprise)</li> <li>- Point focal (CL)</li> <li>- Bureau d'étude</li> </ul>	Inclus dans les frais des travaux
Travaux présentant des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs tels que la chute des poteaux	Chutes, blessures, brûlures, maladies professionnelles causées par les travaux à risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à la disposition des travailleurs des EPI adéquat (Casques, chaussures de sécurité, etc.)</li> <li>- Habillement obligatoire des EPI avant l'accès au chantier et poste de travail</li> <li>- Disponibilité permanente sur chantier de boîte de pharmacie et autres moyens nécessaires aux premiers</li> </ul>	Pendant toute la durée des travaux	Réglementation relative à la santé et la sécurité au travail (Code du travail)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable PGES (Entreprise)</li> <li>- Point focal (CL)</li> <li>- Bureau d'étude</li> </ul>	Inclus dans les frais des travaux


**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

		secours - Formation du personnel pour intervenir en cas d'accident et secourir les travailleurs touchés en cas d'accident				
--	--	--	--	--	--	--

### Achèvement des travaux

Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlementation/Normes	Responsable	Coût
Démantèlement des installations du chantier et fermeture du chantier	Séquelles des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage des aires des travaux et d'installation du chantier</li> <li>- Enlèvement de tous les déchets et leur évacuation vers les sites d'élimination autorisés</li> <li>- Réparation des dommages causés par les travaux aux ouvrages et constructions existantes</li> <li>- Enlèvement et remplacement des sols pollués (A évacuer vers les sites d'élimination autorisée)</li> <li>- Remise en état des lieux</li> <li>- Consigner toutes ces mesures et les réserves éventuelles dans le PV de réception des travaux</li> </ul>	Avant la réception provisoire des travaux	Loi cadre relative à la gestion des déchets et ses textes d'application Clauses du marché relatives à la réception des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable PGES (Entreprise)</li> <li>- Point focal (CL)</li> <li>- Bureau d'étude</li> </ul>	Inclus dans les frais des travaux



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

Phase d'exploitation						
Activités/Facteurs d'impact	Impact	Mesures d'atténuation	Calendrier	Règlementation/Normes	Responsable	Coût
Dégradation de la couche de roulement	Vieillessement prématuré de la voirie	1. Contrôle de l'état de la voirie 2. Réparation des nids de poule et fissures dès leur apparition 3. Renouveler la couche de roulement	1. Mensuel 2. Mensuelle 3. Selon la durée de vie	Plan de maintenance	- Service de la voirie (CL) - Point focal (CL)	Inclut dans le budget de la commune
Dégradation de la signalisation routière (Destruction de la signalisation verticale, disparition avec le temps de la signalisation horizontale)	Risque d'accidents Conflits entre les usagers	1. Contrôle de l'état de la signalisation 2. Réparation de la signalisation dégradée 3. Renouvellement de la signalisation horizontale	1. Mensuel 2. Mensuelle 3. Annuel	Plan de maintenance	Service de la voirie (CL) Point focal (CL)	Inclut dans le budget de la commune



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) . Mobile : 25560756

### Suivi environnemental

Un programme de suivi doit être défini et mis en œuvre pour superviser la réalisation et la mise en place des mesures nécessaires et le contrôle de l'efficacité et suivre l'état des milieux affectés. Un programme de suivi est proposé dans le PGES. Il doit être adapté si nécessaire à la nature du projet et de son environnement.

### Renforcement des capacités

Pour garantir la mise en œuvre du PGES, il est nécessaire d'évaluer les capacités de la commune et des autres intervenants et déterminer les actions de formation et d'assistance technique et de renforcement nécessaire. Le programme de renforcement des capacités proposé (voir sections suivantes) doit être adapté aux capacités existantes de la Commune et de ses besoins et prendre en considération les actions déjà prévues dans le projet.

Conditions de mise en œuvre du PGES : Le PGES proposé dans la section suivante précise le calendrier, les responsabilités de mise en œuvre. Il convient d'adapter ces conditions à la nature et la taille des investissements et de chiffrer le coût des mesures importantes.



#### **ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## 8.0 Programme de Suivi environnemental

Les mesures d'atténuation environnementale et sociale proposées dans le cadre du présent PGES feront l'objet d'une surveillance et de suivi afin d'assurer qu'elles sont bien mises en place et respectées au cours de la réalisation du projet et dans la phase d'exploitation. La surveillance environnementale a ainsi pour objectif de contrôler la bonne exécution des activités et des travaux pendant toute la durée du projet tout en respectant les engagements environnementaux pris en charge par les parties intervenantes dans le cadre du présent projet, à savoir la commune de Faiedh Banour et l'entreprise des travaux. Le Plan de Surveillance et de Suivi Environnemental du projet de réhabilitation de la voirie de la commune de Faiedh Banour inclus les 2 phases du projet à savoir :

- La phase de réalisation des travaux.
- La phase de l'exploitation et d'entretien.

Phase travaux					
Activités	Lieux	Calendrier	Normes, règlementation	Responsable de suivi	Coûts
Vérification des véhicules de transport	- Demande de certificat de visite.	Au démarrage du chantier (certificat) Vérification journalière (sécurité d'usage des véhicules)	CCAP	Responsable HSE de l'entreprise des travaux et le responsable service environnement de la commune	Inclut dans le prix du marché
Vérification des moyens utilisés pour minimiser la dispersion de la poussière	- Contrôle du Nombre de passage de la citerne d'arrosage - Couvertures des bennes par des	Journalier	PGES	Responsable HSE de l'entreprise des travaux et le responsable service environnement de la commune	Inclut dans le prix du marché



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

	bâches. (Chantier)				
Vérification des horaires de travail et des seuils des bruits	Contrôle du chantier (dépassement des seuils, réclamation des habitants (Chantier))	Journalier	NT 106-004 Arrêté du Président de la commune Maire de Tunis, du 22 août 2000	Responsable HSE de l'entreprise des travaux et le responsable service environnement de la commune	Inclut dans le prix du marché
Limitation des vitesses (20km/h).	Existence d'une signalisation appropriée. (Chantier)	Journalier	Code de la route	-	Inclut dans le prix du marché
Assurer la circulation des véhicules et des piétons.	- Prévoir un plan de circulation. - Prévoir un plan de phasage des travaux. (Chantier)		Code de la route CCAP CCTP	Responsable HSE de l'entreprise des travaux et le responsable service environnement de la commune	
Nettoyage de chantier et rejet des déchets aux cites autorisés.	-Demander les autorisations nécessaires pour toutes sortes de rejets.		Sécurité incendie Norme environnementale	Responsable HSE de l'entreprise des travaux et le responsable service environnement de la commune	Inclus dans le prix du marché



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Suivi de la qualité de l'air (constat sur terrain, analyse de la concentration de particules dans l'air en cas de plainte)	Chantier Façade des habitations	Quotidien	NT 106-004 Arrêté du Président de la municipalité Maire de Tunis	Responsable PGES (Entreprise)	Inclut dans le prix du marché
Suivi du niveau de bruit (constat sur terrain, mesure du niveau du bruit en cas de plainte)					
Suivi des résultats de traitement des plaintes	Siège de la Commune	Mensuel			Inclut dans le prix du marché
Contrôle du chantier	Préparation de rapports de suivi		-	Responsable HSE de l'entreprise des travaux et le responsable service environnement de la commune	Inclut dans le prix du marché



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

Phase Exploitation					
Activités, paramètres de suivi	Lieux	Calendrier / Fréquence	Normes/ Réglementation	Responsable de suivi	Coûts, Financement
Contrôle des voies aménagées	Voies aménagées	Mensuel dès l'achèvement des travaux puis annuel	Plan de suivi élaboré par la commune	Point Focal	Inclus dans le budget de la commune
Contrôle du réseau de drainage	Réseau projeté	Mensuel	Plan de suivi élaboré par la commune	Point focal	Inclus dans le budget de la commune
Suivi de réseau d'eau potable	Réseau projeté	Trimestriel	Normes imposées par SONEDE	SONEDE	Inclus dans le budget de la commune
Suivi de la consommation d'électricité et de la suffisance de l'éclairage	Réseau projeté	Trimestriel	Normes imposées par la STEG	STEG	Inclus dans le budget de la commune / Sous-traitance
Suivi des résultats de traitement des plaintes	Siège de la commune	Mensuel	MGP	Point focal	Inclus dans le budget de la commune
Préparation de rapports de suivi	Commune	Mensuel Trimestriel	Modèle de rapport préparé par la CPSC	Responsable PGES Point focal	-



## 9.0 Plan de renforcement des capacités

Au niveau de la commune, le projet de réhabilitation de la voirie est traité et suivi par le responsable de Génie Civil. Ce responsable est chargé essentiellement du contrôle et du suivi des travaux d'aménagement à la commune. Le responsable HSE de l'entreprise de travaux assure la mise en œuvre du présent PGES. Aussi, il est important de noter que la commune de Faiedh Banour n'a pas de l'expérience en matière de gestion environnementale des projets publics, et dans l'évaluation environnementale des projets.

D'autre part, pour assurer la bonne implémentation de PGES, il faut que la commune exige de l'entreprise de travaux la préparation des rapports mensuels des résultats de suivi et de la mise en œuvre du PGES : ce point doit être inclus dans les Clause du Marché. De sa part, la commune est tenue également de produire un rapport de suivi trimestriel et de le transmettre à la CPSCL.

Il est à noter que c'est le responsable PGES de la commune qui est chargé de l'élaboration des rapports de suivi, peut faire appel à un consultant environnementaliste pour réaliser ces rapports.

Action	Bénéficiaires	Organisme chargée de la mise en œuvre	Calendrier	Durée	Coût
Atelier de formation sur la mise en œuvre et du plan de surveillance et du suivi		Responsable HSE / Société de Travaux	Avant le démarrage des travaux	2 jours	Gratuit
Atelier de formation sur la gestion des déchets et la prévention des risques		Responsable HSE / Société de Travaux	Avant le démarrage des travaux	1 jour	Gratuit



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

sur chantier					
Compagne de sensibilisation		Commune	Avant le démarrage des travaux	Hebdomadaire	Gratuit
Assistance technique pour le suivi de la mise en œuvre du PGES		Responsable HSE / Société de Travaux	Avant le démarrage des travaux	3 jours	Gratuit

**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

## Compte rendu de la consultation publique

**1. Nom de la Commune :** Commune de Faiedh-Bannour

**2. Date de la réunion :** 08/11/2022

**3. Lieu de la réunion :** Siège de la Commune

**4. Nom du Modérateur de la réunion :** M. Chawki BOUZIDI

### 5. Nombre de participants

	Participants	Femmes	Hommes
Nombre total	20	1	19
Pourcentage (%)	100%	5%	95%

Voir liste de présence

Les invitations ont été effectuées par les services de la commune en utilisant les moyens suivants

- Par contact direct.
- Par des invitations personnelles des habitants et des représentants des zones de projet,

### 6. Ordre du jour

- **Présentation du projet, son cadre ainsi que son objectif ;**
- **Présentation des différents types de pollutions qui peuvent être causées par le projet et de leurs effets sur le milieu naturel et le cadre socioéconomique, et ce dans la phase des travaux et dans la phase de l'exploitation et de l'entretien ;**
- **Objectif et composante du plan PGES ;**
- **Présentation du plan d'atténuation des impacts ;**
- **Présentation du plan de suivi ;**
- **Présentation du plan de renforcement des capacités.**

### 7. Discussion et échanges avec les participants sur le PGES :

Après la présentation du contenu du PGES par le représentant du bureau d'étude et les interventions des représentants de la commune, les différentes questions et propositions



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

ainsi que les réponses par le bureau d'étude et les représentants de la commune sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Questions	Réponses
Comment assurer la bonne qualité des travaux ?	Les travaux seront l'objet de suivi de la part de la commune et du responsable QHSE de la société de travaux
Comment la société de travaux s'engage-t-elle à respecter les exigences environnementales et sociales mentionnées dans le PGES	La société de travaux retenue signera qu'elle respecte toutes les exigences mentionnées dans le présent PGES pour assurer le bon déroulement des travaux.
Est-ce que la commune sera responsable sur le déroulement des travaux ?	La commune sera responsable sur le suivi des travaux.
Si la société de travaux générera des nuisances aux citoyens, comment peut-on réagir ?	La commune mettra un registre des plaintes auprès des citoyens.

### **Recommandation**

Les citoyens qui ont assisté à la réunion de présentation du PGES ont donné leur avis favorable aux mesures prévues et vont collaborer avec la commune et l'entreprise qui sera chargée des travaux pour la réalisation du projet d'aménagement des voiries dans les zones appropriées, un projet qu'ils attendent avec patience pour l'amélioration des conditions de vie dans leurs zones.

Ci-dessous :

Feuilles de présence de la consultation publique et un album photo de la consultation publique.



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756



**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3<sup>ème</sup> étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

أ. 0 نوفمبر 2022

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
بلدية الفانض بنور  
166  
ر

# بلاغ

يتشرف رئيس بلدية الفانض بنور باستدعاء كافة المواطنين لحضور فعاليات الجلسة التشاركية لمناقشة المخطط البيئي والاجتماعي لمشروع تعبيد الطرقات ومد الأرصفة المندرج ضمن المخطط الاستثماري للبلدية وذلك يوم الثلاثاء الموافق 2022/11/08 على الساعة العاشرة صباحا بقاعة الاجتماعات بالبلدية.

ونظرا لأهمية الموضوع الحضور متأكد

والسلام

رئيس البلدية  
شوقي بوزيدي

76685200 الفاكس

76685160 الهاتف

9112 فانض بنور

بلدية فانض بنور



**ECO'S SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

فانض : 2022/11/08

1/2

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية سيدي بوزيد  
بلدية الفانض بنور

بطاقة حضوربتاريخ 2022/11/08الموضوع: مناقشة دراسة مشروع التأثير البيئي والاجتماعي لتعبيد الطرقات

الاسم واللقب	الصفة	الإمضاء	ر/ع
ابكا المكي حواويج	مكرم الطاهر		01
حسني بن الحسين حواويج	مواطن		02
نكار بن صالح حواويج	مواطن		03
نحلي بن المولاي سلوون			04
محمد الكافي بن محمد	مستوي		05
بدل حواويج	مواطن		06
الزبير شويحي	مواطنة		07
صبروك بن			08
الهادي بن المكي حواويج	مواطن		09
ديتير البوزيدي	مواطن		10
محمد بن القويح حواويج	مواطن		11
ناجح بن الزبير حواويج	مواطن		12
رياني بن الزبير حواويج	مواطن		13
احسوزة بن دالي بن المكي حواويج	مواطن		14
صبروك بن محمد حواويج	مواطن		15
محمد الفوري بوزيدي	مواطن		16
صبري بن الطاهر بوزيدي	مواطن		17
صبري بن الطاهر بن حواويج	مواطن		18

رئيس المجلس

رئيس البلدية

شوقي بوزيدي



المقرر

**ECO'S SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

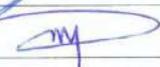
RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

فانض : 2024 11 08

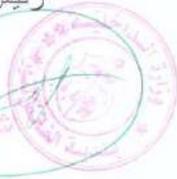
9/2

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
ولاية سيدي بوزيد  
بلدية الفانض بنوربطاقة حضوربتاريخ 2022/11/08الموضوع: مناقشة دراسة مشروع التأثير البيئي والاجتماعي لتعبيد الطرقات

الامضاء	الصفة	الاسم واللقب	ر/ع
	خبير صندوق التقويم مهندس مستشار	محمد الرحموني إيمان جابلي	01
			02
			03
			04
			05
			06
			07
			08
			09
			10
			11
			12
			13
			14
			15
			16
			17
			18

رئيس المجلس

المقرر

رئيس البلدية  
بوزيدي
**ECO'S SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756

فانض في : 7 نوفمبر 2022

الجمهورية التونسية  
وزارة الداخلية  
بلدية الفانض بنور  
كارو

### مجلس جلسة

التاريخ: 2022/11/08

التوقيت: الساعة 10:00 صباحا

الموضوع: حول التأثير البيئي والاجتماعي لمشروع تعبيد الطرقات

الحضور: انظر بطاقة الحضور المصاحبة

افتتح رئيس البلدية الجلسة مرحبا بالحضور مستعرضا موضوع الجلسة حيث أشار إلى أهمية إنجاز الطرقات بالجهات التي تشكو انعدام البنية التحتية وعلى ضرورة تعاون المواطنين وتفهمهم وان هذه المشاريع هي بالأساس لخدمة المواطنين وتسهيل العيش الكريم لهم ثم أحال الكلمة إلى السيدة المهندسة المشرفة على إنجاز هذه الدراسة حيث استعرضت كل الإشكاليات المطروحة واستشرف التي قد تحدث أثناء إنجاز مشاريع التعبيد منها: نقل المواد المعدة وتأثيرات الأشغال من تناثر الغبار على الأشجار وضرورة اخذ كل الاحتياطات اللازمة لتجنب انعكاس ذلك سلبا على المواطنين أيضا أشارت السيدة المهندسة إلى أن تعبيد الطرقات في بعض المسالك يتطلب قلع وتحويل بعض الغراسات في بعض المسالك وإزالة كروم الهندي في مسالك أخرى. وهنا تدخل بعض المواطنين مرحبين ببداية إنجاز هذه الطرقات وأنهم انتظروا كثيرا هذه الجلسة المباشرة. حيث أعربوا على تفهمهم بضرورة إزالة كروم الهندي وأنه إذا تطلب الأمر تحويل بعض الغراسات فأنهم لا يمانعون كما تعهدوا بتعاونهم مع البلدية لانجاز هذه المشاريع كما قدم بعض المواطنين التزامات كتابية ممضاة من طرفهم في عدم الاعتراض على إنجاز مشروع تعبيد الطرقات بجهتهم

ورفعت الجلسة على الساعة الحادية عشر و30 دقيقة .

إمضاء

رئيس البلدية

رئيس البلدية

شوقي البوزيادي



الفاكس 76685200

الهاتف 76685160

فانض 9112

بلدية فانض بنور



**ECO'S SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756



TOTAL CONSULTING – Bureau d'études Techniques

 Projet : Travaux de réhabilitation des voiries et pistes rurales  
 dans la commune Faiedh-Banour  
 Programme : P A I 2021

Phase : A.PD

Page : 45 sur 67

## 7. Impact sur l'environnement :

➤ Commune : Faiedh-Banour

### ➤ Information sur le projet :

- Intitulé du sous projet : **Travaux de réhabilitations des pistes rurales PAI 2021 - commune de Faiedh-Banour**
- Coût prévisionnel du Projet : **3 285 000 DT**
- Date prévue de démarrage des travaux : **Décembre 2022**
- Zone d'intervention (Rurale, quartiers défavorisés, centre ville, ...) : **Rurale , Déblai, remblais, couche de fondation et base accotement, bordures caniveaux, scarification, bicouche,, cassis**
- Autres précisions : .....

### ➤ Critères environnementaux et sociaux de classement dans la catégorie A

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Est-ce que le projet :		
1. Est énuméré à l'annexe 1 du décret relatif à l'EIE ?		X
2. Nécessite l'expropriation de surfaces importantes de terrain, (>1 ha) ? et/ou le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes)?		X
3. Produit des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux, y compris les déchets dangereux (P.ex. PCB, amiante ciment, etc.) nécessitant la mise en place de mesures spéciales (Par exemple, installations de traitement des eaux usées, site de stockage ou d'élimination de déchets solides, mesures spéciales de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et de la population) ?		X
4. Utilise de produits dangereux pour la santé et l'environnement		X
5. Nécessite des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ?		X
6. Génère des déversements fréquents ou continus de déchets liquides ou solides dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement)?		X
7. Affecte les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées, les zones protégées, les forêts, les habitats fragiles, les espèces menacées ainsi que les sites et monuments historiques ou culturels, archéologiques classés ?		X
8. Provoque des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, Oued, modification des débits, ensablement, débordement, ...) ?		X

- Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus (1 à 8), le projet est classé dans la **catégorie A**, et doit faire l'objet d'une EIES complète.
- Si toutes les réponses sont négatives, le projet devrait être classé dans la **catégorie B ou C**. (Passer à la vérification des critères de classement ci-dessous)

### ➤ Critères environnementaux et sociaux de classement dans les catégories B et C

Questions	Réponses	
	Oui	Non
Est-ce que le projet est susceptible de :		
9. Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales, agricoles ou autres, les récoltes, les marchands installés en bord de route ou dans les rues, entrave l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires) ?		X
10. Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (Par exemple, centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries, carrières de sable et de granulats, etc.)?		X


**ECO'SERVICES**

 Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100  
 RC : A18340232020, MF : 1698025/Q  
 E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756



TOTAL CONSULTING – Bureau d'études Techniques

 Projet : Travaux de réhabilitation des voiries et pistes rurales  
 dans la commune Faiedh-Banour  
 Programme : P A I 2021

Phase : A.PD

Page : 46 sur 67

11. Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires (Poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc.) ? (Fréquentes : de fréquences continues > (06) Six heures par jour tout le long de la phase travaux et en dehors des heures de repos officielles).	X	
12. Être implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile, ...)?		X
13. Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (Par exemple, Décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet, ...) NB : le changement de vocation concerne les terres agricoles.		X
14. Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage d'arbres, le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ?		X
15. Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (Exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier, ...)?		X
16. Nécessiter la modification des logements (Par exemple, surélévation de la côte zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation)?		X
17. Nécessiter l'ouverture et l'aménagement de nouvelles rues ou routes ou l'élargissement de routes/rues existantes comprenant un tronçon unique > 1000 ml et/ou de linéaire total cumulé > 5 km ?	X	
18. Nécessiter la création (y compris extension) d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement, et/ou réseau d'alimentation en eau potable?		X
19. Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitée?		X
20. Comprendre la création d'établissements municipaux (Exemples : dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, marchés hebdomadaires marchés municipaux) ?		X

- Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus (9 à 20), le projet est classé dans la **catégorie B** et doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Sociale (PGES).
- Si toutes les réponses sont négatives, le sous projet est classé dans la **catégorie C**. Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure "Les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC - ANNEXE 2 du MES) dans le DAO et le marché travaux.

Conclusion: Le projet est classé dans la catégorie :

 A B C**ECO'SERVICES**

Immeuble KOUKA, 3ème étage, Avenue H. Bourguiba, Sidi Bouzid-9100

RC : A18340232020, MF : 1698025/Q

E-mail : [ecoserv.ja@gmail.com](mailto:ecoserv.ja@gmail.com) Mobile : 25560756